

OBJECTIFS PASTORAUX 2007 – 2010

Ces objectifs pastoraux sont le fruit du travail du Conseil pastoral cantonal après le bilan des objectifs précédents et une consultation des communautés et départements. Ils ne sont pas exhaustifs de la mission de l'Eglise. Il s'agit d'un cadre d'engagement pour cette période de quatre ans, à travailler en complément du projet pastoral figurant dans les Documents de base. Ils impliquent que les unités pastorales et services « catégoriels » établissent leurs objectifs spécifiques comme le demande le diocèse.

Ils tiennent compte de la double mission de l'Eglise :

- **mission de communion,**
- **mission d'ouverture et de service.**

1. REALISER ET ACTUALISER LE PROJET DIOCESAIN A GENEVE

- Les Equipes pastorales sont constituées et envoyées au service des unités pastorales. Leur projet pastoral est validé par l'Eglise cantonale.
- La Pastorale territoriale et la Pastorale catégorielle sont articulées au service l'une de l'autre. Les unités pastorales bénéficient du travail des aumôneries, services (catéchèse, santé, famille, diaconie, etc.) qui à leur tour s'appuient sur des relais sur le terrain des UP.
- Une charte détermine les principes d'une collaboration positive entre tous les acteurs pastoraux des pastorales territoriale et catégorielle.
- Le Conseil pastoral cantonal (CPC), le Vicariat, les prêtres, les agents pastoraux laïcs et le comité de l'ECR clarifient et renforcent les liens avec les instances diocésaines : Evêché, Conseil pastoral diocésain (CPaD), Commission de planification pastorale (CDPP), Conseil presbytéral (CPy), etc.

2. RASSEMBLER LES JEUNES ET DEVELOPPER LEURS RESEAUX. VIVIFIER L'OECUMENISME PAR LES JEUNES

- Le poste de responsable de la Pastorale des jeunes est augmenté et accompagné par un ou plusieurs prêtres.
- Les responsables des groupes de jeunes sont mis en réseau pour créer un Conseil des jeunes qui poursuit le travail de la Commission pastorale de la jeunesse (COPAJE) : Les unités pastorales, les 15-25 ans, Taizé, Lourdes, les mouvements, etc. sont concernés par ces réseaux.
- Les Eglises et les jeunes de Genève accueillent le pèlerinage de Taizé 2007 :
 - les groupes existants sont invités à se rendre à Taizé durant l'année 2007.
 - Les jeunes sont envoyés dans leur communauté pour participer à l'animation de rencontres de partage et de prière.
 - Les unités pastorales sont mobilisées pour héberger les jeunes et participer à l'animation de ces journées en lien avec les communautés d'autres confessions.

**3. POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE PASTORALE CATECHETIQUE
(accompagnement du cheminement de la foi)**

- Le Conseil de catéchèse met sur pied une session pastorale sur le thème de la catéchèse de cheminement.
- Le « Pôle adultes » est renforcé pour proposer des parcours de catéchèse d'adultes.
- La Commission cantonale des baptêmes formule un projet d'accompagnement des parents de petits enfants, validé par le CPC.
- La Pastorale familiale organise une nouvelle formation en vue des Sessions-Mariages.
- Elle met sur pied un concept d'accompagnement des couples après les sessions.

4. APPELER TOUS LES BAPTISES A DEVENIR PLEINEMENT ACTEURS D'EGLISE

- Les agents pastoraux (prêtres et laïcs) et les engagés encouragent à recevoir et à transmettre les appels venant de Dieu.
- Les personnes manifestant un intérêt dans la vie de la communauté se verront proposer un éventuel engagement.
- Offrir aux personnes ayant suivi le parcours Damaris une place dans la vie de la communauté.
- Un document de planification des postes salariés (prêtres et laïcs) est élaboré pour la période 2007-2010.
- Le Conseil pastoral cantonal et les autres conseils pastoraux valorisent toutes les initiatives porteuses d'espérance.

5. ACCOMPAGNER ET ENCADRER LES BENEVOLES ENGAGES EN PASTORALE

- Le Département des unités pastorales définit les modalités de l'appel et de la reconnaissance des bénévoles membres des équipes pastorales.
- Le projet « Bénévolat » des Eglises suisses est mis en oeuvre dans tous les services de l'Eglise.

6. DETERMINER UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION AU SEIN DE NOTRE EGLISE

- Une équipe de réflexion est mise sur pied pour étudier et déterminer un concept et une mise en pratique de l'information interne et externe à l'Eglise. Cette équipe est formée de personnes ayant le charisme et la formation dans le domaine de l'information.
- Les équipes d'information existant dans les unités pastorales sont appelées à coordonner leur travail (Paroisses vivantes, feuilles dominicales, internet, etc.).
- Le Conseil pastoral est présenté et envoyé en mission auprès de la communauté genevoise au moment de la présentation des « Objectifs 2007-2010 ».
- L'Eglise cantonale ose prendre position lorsque les enjeux des votations touchent nos engagements de chrétiens.

7. DEVELOPPER AU SEIN DU CONSEIL PASTORAL CANTONAL UNE VUE D'ENSEMBLE DE CE QUE VIT L'EGLISE A GENEVE

- Le Département des unités pastorales est complété et renforcé et s'organise avec un nouveau responsable.
- Les départements présentent au CPC les services qui les composent, leurs activités points forts, richesses et faiblesses, au moment des « Bilans et objectifs » ou en invitant leurs responsables.
- Les membres du CPC sont informés – s'informent – de tous les domaines de la vie de l'Eglise.

Le présent document est le fruit du travail du Conseil pastoral cantonal et de son bureau.

Il est valable dès janvier 2007. Il annule et remplace les textes précédents.

Conseil pastoral cantonal

+Pierre Farine
évêque auxiliaire

Georges Albert
président